

Point de presse du Conseil d'Etat

4 mai 2016

La version Internet fait foi

M. François Longchamp, président du Conseil d'Etat

M. Luc Barthassat, conseiller d'Etat

Mme Anja Wyden Guelpa, chancelière d'Etat

Sommaire

Genève-Confédération	4
Contrôle des micropolluants : soutien au projet d'ordonnance fédérale.....	4
Entreprises de traitement de produits agricoles : oui à l'adaptation des temps de repos hebdomadaire	4
Genève.....	5
CEVA: un chantier qui progresse dans l'enthousiasme des habitants de la région	5
Financement de l'extension souterraine de la gare de Genève-Cornavin.....	6
Amélioration de l'accessibilité des quais des haltes RER entre Genève et La Plaine	7
Recherche sur l'être humain : règlement adapté	7
Prévention renforcée des violences liées au sexe, à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre	7
Mise à ban du Rhône genevois et de l'embouchure de ses affluents du 20 mai au 7 juin.....	8
Indemnité à la Fondation pour la formation des adultes (Ifage)	8
Rencontre avec le bureau du Grand Conseil.....	9
Agenda des invitations à la presse	10

Contrôle des micropolluants : soutien au projet d'ordonnance fédérale

Le Conseil d'Etat a répondu favorablement à une consultation du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication au sujet du projet d'ordonnance sur le contrôle des micropolluants. Il salue ce projet, qui permet de progresser dans la lutte contre la pollution des eaux par les composés traces organiques (dits aussi « micropolluants »).

Cette ordonnance technique, visant à compléter les dispositions fédérales sur le traitement des micropolluants entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2016, fixe les douze substances qui permettent de contrôler le taux d'épuration dans les stations d'épuration qui seront équipées en conséquence.

Pour toute information complémentaire : M. François Pasquini, directeur du service de l'écologie de l'eau, direction générale de l'eau, DETA, ☎ 022 388 80 61.

Entreprises de traitement de produits agricoles : oui à l'adaptation des temps de repos hebdomadaire

Consulté par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), le Conseil d'Etat a fait part au Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche de son approbation quant à la modification de [l'ordonnance 2 relative à la loi sur le travail](#) (OLT 2).

Le projet de modification de l'OLT 2 a par ailleurs fait l'objet d'une demande conjointe de l'Association suisse du commerce fruits, légumes et pommes de terre (Swisscofel) et des partenaires sociaux.

Le projet de modification permet de réduire le nombre minimum de dimanches libres par année de 26 à 12 pour les travailleurs occupés dans les entreprises de traitement de produits de l'agriculture. Cette modification répond notamment à l'évolution du travail dans le domaine de l'agriculture ainsi que de la demande en produits frais. Il s'agit également de s'adapter aux innovations et méthodes de production qui permettent désormais de récolter et commercialiser une grande variété de fruits et légumes tout au long de l'année.

Le projet de modification offre également une alternative en ce qui concerne le repos hebdomadaire pour les semaines sans dimanche de congé, à savoir la possibilité de prévoir deux périodes de repos de 35 heures consécutives pour les semaines sans dimanche de congé, en s'alignant sur la pratique appliquée depuis de nombreuses années.

Pour toute information complémentaire: Mme Christina Stoll, directrice générale de l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail, DSE, ☎ 022 388 29 29.

CEVA: un chantier qui progresse dans l'enthousiasme des habitants de la région

Le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil son rapport annuel sur la liaison ferroviaire Cornavin – Eaux-Vives – Annemasse (CEVA), projet dont le financement est fixé à raison de 56% par la Confédération et 44% par le canton. Deux dynamiques ont jalonné cette année 2015 : un engouement populaire croissant au fur et à mesure des concrétisations, mais aussi des difficultés liées à la creuse des tunnels – point capital pour la détermination des coûts et des délais –, et plus particulièrement du tunnel de Champel.

En effet, un accident sérieux survenu le 10 décembre 2014 à cet endroit-clé a provoqué l'arrêt des travaux pendant trois mois. Les négociations entre l'entreprise chargée de la creuse et la direction du CEVA ont permis de poser les bases d'un accord, avec pour objectif de renforcer les conditions de sécurité par une consolidation des profils du tunnel et de maintenir l'objectif de mise en service à la fin 2019.

A noter que les travaux ont également été arrêtés au même tunnel pendant près de trois semaines lors de la crue exceptionnelle de l'Arve, survenue le 2 mai 2015, avec une reprise des travaux au rythme normal le 20 mai.

Le projet d'architecture des stations CEVA a dû être revu et optimisé de façon à limiter l'augmentation des coûts observée suite au retour des offres. Un travail en coordination avec le bureau d'architecture, courant 2015, a permis d'atteindre cet objectif tout en conservant le concept de base de l'architecte lauréat du concours.

Concernant le volet budgétaire, une erreur comptable a eu lieu au cours du deuxième semestre 2015 et a été signalée aux partenaires en février 2016, avec pour conséquence de passer d'un écart de -40 millions de francs par rapport au budget initial à un dépassement actuel de +8 millions de francs. Selon les CFF, à qui incombe la responsabilité du *controlling* financier, l'erreur provient d'une mauvaise intégration du renchérissement, le projet CEVA étant le seul projet ferroviaire où les coûts sont présentés hors renchérissement.

L'Etat rappelle sa volonté implacable que le projet CEVA maintienne les délais et maîtrise les coûts. Aussi, il réitère sa confiance en la direction de projet, notamment dans sa capacité à trouver des mesures d'économies qui permettent cette maîtrise.

Un chantier de proximité qui suscite l'engouement

Au fur et à mesure de la progression du chantier, les réalisations suscitent toujours davantage d'engouement de la part des habitants de la région. Durant les journées portes ouvertes 2015, ce sont plus de 32'000 personnes qui se sont pressées pour pénétrer au cœur des stations et des tunnels. Dans le cadre de la « Journée sans ma voiture », la population a pu emprunter la voie verte CEVA, véritable « autoroute pour mobilité douce », qui sera mise en service fin 2017 avant l'arrivée attendue du RER transfrontalier, le Léman Express, dont le nom a été choisi par plus de 9000 votants au mois de juin dernier.

A la demande du canton, le CEVA dispose désormais d'un instrument de *reporting* clair et compréhensible, qui permet au grand public ainsi qu'aux publics spécialisés de suivre l'évolution du chantier de manière didactique et transparente. En effet, le *CEVA trimestriel* permet d'avoir un regard quasi instantané sur l'avancement du chantier et sur ses éléments financiers. La prochaine publication aura lieu en juin 2016.

Défis à venir

L'un des principaux enjeux pour le canton de Genève est d'accompagner et de préparer la mise en service coordonnée du futur RER transfrontalier. Il s'agit là d'un projet sans pareil en Suisse : compatibilité du matériel roulant, conditions de sécurité, future tarification et réorganisation du réseau des transports publics sont autant de défis à mener pour la mise en service du Léman Express.

Le département de l'aménagement, du logement et de l'énergie lancera cette année le chantier des aménagements planifiés autour des stations du CEVA. Les interfaces visent à offrir des espaces permettant des connexions aisées avec les autres modes de transports et à accompagner le développement des projets immobiliers adjacents.

Enfin, pour le suivi du dossier CEVA, le Conseil d'Etat peut s'appuyer sur l'arrivée du nouvel ingénieur cantonal, M. Cédric Joseph. Responsable des équipements d'exploitation et de sécurité des routes nationales durant dix ans à l'Office fédéral des routes, [M. Joseph a pris les commandes de la direction générale du génie civil le 1^{er} février dernier](#), avec pour dossier phare celui du CEVA.

Pour toute information complémentaire : M. Cédric Joseph, ingénieur cantonal, DETA, ☎ 022 546 63 01.

Financement de l'extension souterraine de la gare de Genève-Cornavin

Le Conseil d'Etat a adopté à l'intention du Grand Conseil un projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 425,28 millions de francs TTC pour l'extension de capacité du nœud ferroviaire de Genève.

Ce projet de loi fait suite à la convention-cadre signée le 7 décembre 2015 entre la Confédération, le canton de Genève, la Ville de Genève et les CFF définissant les principales modalités financières et techniques du projet. Le canton de Genève s'est engagé à financer le projet à hauteur de 416,57 millions de francs, sur un coût total de 1,652 milliard de francs, hors-taxes. Le crédit d'investissement demandé doit couvrir cette participation, TVA comprise. Sont également pris en compte les crédits votés dans la [loi sur le développement des infrastructures ferroviaires](#).

La gare de Genève-Cornavin accueille aujourd'hui quelque 600 trains chaque jour. Avec l'introduction de l'offre intégrale du Léman Express, après l'achèvement des travaux du CEVA, la gare atteindra le maximum de ses capacités. Toute augmentation après cette échéance du nombre des liaisons passant par Cornavin nécessite donc la construction de voies supplémentaires. L'extension souterraine de la gare de Genève fait partie intégrante du programme Léman 2030. Le projet convenu est conçu pour offrir une compatibilité avec des développements ultérieurs de l'infrastructure et de l'offre sur l'axe ferroviaire entre Lausanne et La Plaine.

Outre la création d'une nouvelle gare souterraine avec deux nouvelles voies à quai sous la place de Montbrillant, le projet d'extension de capacité du nœud de Genève comporte également un tunnel d'accès à deux voies entre Cornavin et Sécheron et un tunnel d'accès à une voie entre Cornavin et Châtelaine, ainsi que des aménagements en surface comme la reprise du faisceau de voies à Montbrillant, la transformation de ponts et passages inférieurs routiers et la création d'un nouveau faisceau de garage des trains entre Genève et La Plaine. Selon le calendrier prévisionnel actuel (état décembre 2015), les premiers travaux annexes devraient démarrer en 2019 et les travaux d'extension en 2024.

Pour toute information complémentaire : M. Benoît Pavageau, directeur des transports collectifs, direction générale des transports, DETA, ☎ 022 546 78 03.

Amélioration de l'accessibilité des quais des haltes RER entre Genève et La Plaine

Le Conseil d'Etat a approuvé deux conventions de financement avec les CFF concernant l'aménagement, pour l'une, d'une nouvelle passerelle pour la mobilité douce au-dessus de la route de Pré-Bois afin de renforcer l'accès à la halte de Vernier et, pour l'autre, d'un nouveau passage inférieur mixte piétons/vélos pour renforcer l'accès et le transit à la halte de Meyrin.

D'un montant respectivement de 2,7 et 3 millions de francs, ces conventions s'inscrivent dans le cadre de la [loi sur le développement des infrastructures ferroviaires](#), actualisée par le projet de loi ouvrant un crédit d'investissement pour l'extension de capacité du nœud ferroviaire de Genève également adopté ce jour par le Conseil d'Etat.

Les engagements financiers du canton sont conditionnés au vote par le Grand Conseil des modifications législatives y relatives.

Les aménagements prévus dans ce cadre sont complémentaires au programme d'allongement à 160 mètres et de mise aux normes des quais de la ligne régionale Genève-La Plaine, financé dans le cadre de la convention de prestations 2017-2020 entre les CFF et l'Office fédéral des transports.

Le démarrage des travaux est planifié en 2017, pour une mise en service au changement d'horaire de décembre 2019.

Pour toute information complémentaire : M. Benoît Pavageau, directeurs des transports collectifs, direction générale des transports, DETA, ☎ 022 546 78 03.

Recherche sur l'être humain : règlement adapté

Le Conseil d'Etat a modifié le règlement d'application de la loi fédérale relative à la recherche sur l'être humain (RaLRH). Les modifications ont notamment pour objet de préciser la composition de la commission d'éthique.

Afin d'adapter la [loi cantonale sur la santé](#) à la [loi fédérale relative à la recherche sur l'être humain](#), les articles relatifs à la recherche biomédicale ont été modifiés. Cette modification est entrée en vigueur le 25 mars dernier, rendant nécessaire en parallèle la modification de certaines dispositions du RaLRH.

Pour toute information complémentaire : M. Christian Robert, pharmacien cantonal, direction générale de la santé, DEAS, ☎ 022 546 51 88.

Prévention renforcée des violences liées au sexe, à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre

Le Conseil d'Etat a modifié le règlement concernant la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et la prévention des violences domestiques (BPEV) afin de formaliser le rôle du BPEV dans la prévention plus large des discriminations en raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre et de renforcer la visibilité en la matière.

Dans cette perspective, une personne représentant la fédération genevoise des associations des personnes lesbiennes, gays, bi ou trans (LGBT) sera intégrée à la commission consultative de l'égalité entre femmes et hommes.

Donnant suite à la [motion 2092 portant sur l'institutionnalisation de la lutte contre les discriminations homophobes](#), le Conseil d'Etat a, le 4 décembre 2013, notamment relevé la pertinence de quantifier les discriminations et actes homophobes afin de mesurer « les avancées dans l'idée d'une continuation et d'une cohérence du dispositif de lutte contre l'homophobie ».

Dans le cadre d'un état des lieux de la défense des droits des personnes LGBT dans le canton de Genève réalisé par le BPEV, trois besoins prioritaires ont pu être déterminés : renforcer les bases légales, renforcer les actions de prévention et créer une politique globale et cohérente en matière de lutte contre les discriminations LGBT à Genève.

Pour toute information complémentaire : Mme Colette Fry, directrice du BPEV, PRE, ☎ 022 388 74 50.

Mise à ban du Rhône genevois et de l'embouchure de ses affluents du 20 mai au 7 juin

En prévision de la vidange du barrage de Verbois et de la chasse de sa retenue, le Rhône genevois et l'embouchure de ses affluents seront mis à ban entre le 20 mai et le 7 juin 2016 inclus.

Les vidanges sont des opérations complexes nécessitant des restrictions d'accès au cours d'eau ou à ses affluents afin d'assurer une sécurité optimale durant toute la période des opérations. Ces restrictions concernent en particulier la navigation sur le Rhône en aval du barrage du Seujet et de l'embouchure de l'Arve en aval du pont de Saint-Georges, mais également la baignade, la pêche et toute autre activité dans le cours d'eau proprement dit, son lit, ses berges et les zones exondées.

Par ailleurs, la circulation est interdite par mesure de sécurité durant la période de vidange sur la route communale de Charny (commune de Satigny) dans la section allant du lieu-dit « Fin route de Peney-Dessus » jusqu'au pont des Soupirs, en raison de sa situation sur un glissement de terrain.

Pour toute information complémentaire : M. François Pasquini, directeur du service d'écologie de l'eau, DETA, ☎ 022 388 80 61.

Indemnité à la Fondation pour la formation des adultes (Ifage)

Le Conseil d'Etat a adopté à l'intention du Grand Conseil un projet de loi accordant à la Fondation pour la formation des adultes (Ifage) une indemnité de 2,2 millions de francs en 2016 et en 2017, puis de 2,1 millions pour les années 2018 et 2019.

L'Ifage, acteur majeur dans le domaine de la formation des adultes à Genève, entretient des relations étroites avec l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue et sait répondre rapidement aux demandes d'ouverture de classes exprimées par les autorités cantonales ou les associations professionnelles, répondant ainsi à des nouveaux besoins dus à des formations spécifiques et à des augmentations d'effectifs.

L'indemnité va permettre à l'Ifage de continuer à dispenser des cours de formation continue dans les domaines des langues, de l'informatique et de la bureautique, du commerce et du management, de l'industrie et du bâtiment ainsi que des arts appliqués, dont certains préparent aux examens pour brevets et diplômes.

Pour toute information complémentaire : M. Grégoire Evéquo, directeur général de l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue, DIP, ☎ 022 388 44 25.

Rencontre avec le bureau du Grand Conseil

Le Conseil d'Etat a reçu le bureau du Grand Conseil dans le cadre d'un déjeuner de travail.

Cette rencontre a été l'occasion d'aborder différentes thématiques, parmi lesquelles la participation des membres du Conseil d'Etat aux auditions des établissements publics autonomes, la médiation administrative, les priorités des modifications législatives d'ici la fin de la législature ou le calendrier budgétaire 2017.

Agenda des invitations à la presse

Sous réserve de modifications

DATE	SUJET	LIEU	DPT	CONTACT
10 mai 10h00	GEothermie 2020, premiers résultats de la prospection	SIG 5, rue des Jardins	DETA SIG	Grégoire Pralong ☎ 076 376 73 79 Véronique Tanerg ☎ 079 103 17 68
27 mai 16h00	Prestation de serment de 34 nouveaux agents de détention	Salle du Grand Conseil 2, rue de l'Hôtel-de-Ville	DSE	Laurent Forestier ☎ 022 327 94 12 ou 079 240 83 67